

Honoraires de gestion Applicable au 1^{er} janvier 2022

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	7.20 % des encaissements
Assurance GLI (en ducroire)	2.70 %
Frais de Gestion du contrat GLI	0.30 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI VPV GESTION – SARL VPV gestion- 7 Place du bail 60490 RESSONS SUR MATZ au 01/01/2018

SARL au Capital de 10.000 €/ RCS COMPIEGNE n° 490 797 933 Carte professionnelle T n°CPI 6002 2016 000 004 154 délivrée par le CCI

Garantie : ALLIANZ IARD 8 Avenue du stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

La délivrance d'une note est obligatoire.

